

Dimanche 5 décembre 2010

[Le saviez-vous ? 5 décembre 1496. Expulsion des Juifs de Tarascon](#)

LES JUIFS EN PROVENCE AU MOYEN AGE LIS JUDIËU EN PROUVÈNÇO A L'AGE MÉJAN

1) Géographie et topographie

La présence attestée des juifs en **PROVENCE** est très ancienne :

- lampe à huile à l'effigie du chandelier à sept branches de la fin du 1er siècle
- documents narratifs de **GRÉGOIRE de TOUR** au 6ème siècle associés à des documents syriens venus du **proche orient**
- d'autres documents du 11^{ème} -12^{ème} siècle

Il s'agit donc d'un peuplement ancien ayant perduré mais finalement repéré au 11^{ème} -12^{ème} siècle dans les cités de la **Basse Provence Rhodanienne**.

Ainsi, à **AIX**, il existe un cimetière appelé **Le Puits Juif**...

De plus, on retrouve très vite des traces de communautés actives et prospères du point de vue économique à **ARLES, TARASCON** et **MARSEILLE**.

Cette présence est éclairée de deux manières :

- des documents d'archives (cartulaires)
- le récit de voyages d'un rabbin espagnol, **BENJAMIN de TUDELA**, qui note sur son chemin le nom des sages, la présence et le nombre de juifs.

Ainsi, on apprend qu'**ARLES** compte 200 chefs de familles juifs et qu'à **MARSEILLE**, on en dénombre 300.

La documentation d'archives nous éclaire sur des individus en relation avec les seigneurs, disposant de revenus importants qu'ils réinvestissent et qui fournissent teintures et denrées rares. Cela va continuer ainsi pendant tout le 13^{ème} siècle.

Cette population gagne peu à peu d'autres localités de **Basse PROVENCE** mais cette croissance n'est due qu'à l'expulsion des juifs du **Royaume de FRANCE** qui se réfugient en **PROVENCE**, plus tolérante.

Ces réfugiés s'intègrent au pays si bien qu'à partir de la fin du 13^{ème}/début 14^{ème} siècle, ils portent des prénoms joints aux noms du lieu qui deviennent héréditaires.

Cette croissance s'effectue de deux façons : d'abord par un renforcement de la communauté préexistante puis par une implantation dans de nouvelles localités sous forme de petits groupes. *Exemple : à GORDES en 1312, trois familles de juifs s'installent pour 10 ans renouvelable contre paiement. (connu grâce aux travaux de SHATZMILLER)* Il existe aussi d'autres documents sur les villes de **MANOSQUE** et **SISTERON** dont des registres du 14^{ème} siècle où l'on trouve de nombreux juifs portant des noms de petites localités de la **Vallée de la DURANCE**.

Mais avant 1348, les peuplements juifs sont composés d'importantes communautés dans les grandes villes auxquelles s'ajoutent une multitude de très petites communautés (4 à 5 familles). **BLUMENKRANTS** et **IANCU** ont établi une carte retraçant les recherches précises de sur les quartiers juifs en PROVENCE.

Cette carte ne tient pas compte des fluctuations de peuplement mais montre seulement les localités où des juifs ont résidé à un moment où à un autre.

On constate ainsi une dispersion du peuplement mais aussi des zones à plus fortes densités principalement en **Basse PROVENCE Occidentale** (la plus ancienne localisation), dans les **Alpes du Sud** et dans le **Val de DURANCE**.

Les juifs viennent principalement du Royaume de FRANCE où ils s'étaient déjà réfugié venant d'ANGLETERRE ce qui a fait dire à l'écrivain satyrique juif , KALONYMOS BEN KALONYMOS, quand il parle de la communauté de MANOSQUE , qu'il y a " *trop de français* ".

Cela n'a été modifié que par la peste noire de 1348 et ses conséquences: imprévue et impensable, il est difficile d'en rendre compte.

Les "savants" cherchent à trouver une cause rationnelle : La peste provient d'une " *décomposition de l'air* "!

Mais pour les "non-savant", la peste est provoquée par la consommation de quelque chose d'empoisonné d'où la recherche de boucs émissaires lépreux ou surtout juifs : ce qui finit par provoquer des émeutes anti-juives...

*Exemple de la **Baume les Sisterons** où un livre liturgique contenant des inscriptions en hébreux est sauvé des flammes en 1348*

Grâce aux registres de perception de l'impôt sur les juifs mis en place au début du 14^{ème} siècle, on apprend qu'après la peste, un grand nombre de sites sont abandonnés en faveur de regroupements dans des localités provençales.

Vers 1320-1330, la **PROVENCE** se divise en trois régions d'imposition :

- la **PARS AQUENSIS (AIX)**

- la **PARS RIPENSIS (PROVENCE ORIENTALE)**

- la **PARS ALPINAE (ALPES du SUD)**.

Après la peste, ce système sera modifié par la disparition de la PARS RIPENSIS puis par la suite il n'y aura plus que cinq villes (AIX, ARLES, SALON, MARSEILLE et TARASCON) qui paieront l'essentiel de l'impôt ainsi que quelques "castra" (villages en fait petites villes) comme DRAGUIGNAN ou MANOSQUE .

Puisqu'il s'agit alors d'une population essentiellement urbaine, elle va alors se regrouper dans un quartier voire dans une même rue ou "*carriero*" (*d'où le nom commun désignant les rues en provençal*)

Cependant pour cette période, la concentration n'est encore ni exclusive ni obligatoire mais il existe déjà une attractivité naturelle de la communauté

même si des chrétiens logent dans la "*rue des Juifs*" ou des juifs logent en dehors.

Même si périodiquement, les autorités municipales sont prises d'une volonté de regrouper les juifs

et de les séparer des autres communautés avec toujours des exceptions locales.

En 1351, à AIX, la Reine JEANNE envoie une lettre aux autorités où elle s'indigne que des juifs habitent à côté de chrétiens.

Ces autorités ordonnent une enquête pour savoir s'il est possible de regrouper les juifs dans un même quartier et font procéder à un recensement . Mais la décision ne sera jamais suivie d'effets.

Il faut attendre 1470 pour que le processus d'enfermement progresse avec des poussées d'antisémitisme populaire allant jusqu'à des agressions physiques.

On en arrive alors à fermer les issues donnant hors de la rue et à mettre des chaînes à l'entrée de la rue : une "*protection*" que l'on fait payer cher aux juifs.

Mais tout cela va finir par évoluer dans les formes d'un ghetto vers la fin du siècle.

Très structuré, le quartier juif comprend plusieurs parties :

- la **Schola Juderum**, synagogue (lieu de prière) mais aussi centre d'enseignement, il s'agit d'une salle rectangulaire avec des ogives

- le **Bain Rituel** (*mikveh* puis *cabussador comtal*) où les femmes doivent se purifier chaque mois et où les fiancées se baignent avant leurs noces
- les **Institutions** liées aux exigences rituelles d'un point de vue alimentaire :

le **four** pour fabriquer la pain azyme, "*coudoules*" comtal à **SALON** mais ailleurs il s'agit du four seigneurial ce qui provoque parfois des problèmes comme à **MANOSQUE** où un juif est un jour poursuivi pour avoir tenté d'empoisonner le pain alors qu'il n'avait jeté qu'une bûche dans le feu pour obéir à sa loi .

la **boucherie** où les animaux sont abattus selon les prescriptions rituelles mais avec la baisse de population dans la communauté, celle ci va disparaître pour être donnée en fermage à un chrétien !!!

2) Situation économique et sociale

On ne sait pas quel est le nombre exact de juifs à l'époque.

On pense qu'il s'agissait d'une minorité mais s'agissait il de 0,5 % ou de 25 % de la population ?

Une estimation sur l'ensemble du comté est impossible mais dans les grandes villes on peut penser qu'il y avait 10 % de juifs à **ARLES** au début du 14^{ème} siècle et 10 % à **AIX** au milieu du 14^{ème} siècle .

L'ensemble de la population du comté baisse entre le milieu du 14^{ème} siècle et le milieu du 15^{ème} siècle mais cette diminution est plus importante pour les juifs. Ainsi aux environs de 1440, les juifs ne sont plus que 7 % à **AIX** et moins de 10 % à **ARLES**.

Il s'agit donc de minorités importantes à l'intérieur des villes.

Quelles étaient leurs activités ?

La documentation laisse dans l'ombre un certains nombre d'activités notamment celles des habitants les plus pauvres.

En cherchant longuement dans les comptes des villes, on trouve cependant des manoeuvres sur les chantiers de construction des églises (!) ou de curage de fossés.

Au dessus de cela ce sont des artisans dans les métiers : - du métal (armurier,...)

- du livre (fabricant de parchemin, relieur,...)

- du vêtement (tailleur, juponnier,..)

- d'art (monopole du corail à MARSEILLE)

Mais le volume de ces activités ont tendance à diminuer au courant du 15^{ème} siècle.

Il s'agit aussi de commerçants comme

- des collecteurs de produits d'exportation (grains, laines, amandes) pour la revente à des exportateurs par un système de l'achat sur pied avec versement d'arrhes et prix fixé

- des fripiers qui vendent des vêtements d'occasion provenant pour la plupart des prêts sur gage (garantie du débiteur)

- des courtiers très actifs dans les villes marchandes où ils servaient d'intermédiaires entre les vendeurs et les acheteurs et pouvaient parfois servir d'interprètes.

Enfin il s'agit aussi de chirurgiens et de médecins se différenciant en "**surgicus**", difficilement discernable du barbier, et en "**medicus**", qui a étudié dans les livres.

Les juifs sont très nombreux dans cette branche car ils ont été les intermédiaires entre les médecines arabe et occidentale mais ils ne pouvaient passer les examens en facultés de médecine (du moins à l'université) même s'ils peuvent y étudier.

Étant très nombreux, ils sont souvent chargés de visiter les hôpitaux et sont, de plus, souvent les médecins de grands personnages de l'époque.

Par contre, il n'existe pas pour cette période de trace de juifs cultivant la terre (même des vignes)...

A l'opposé, les juifs sont très actifs dans les activités de crédits et de prêts même si dans les actes notariaux, il s'agit de crédits gracieux , les intérêts ne sont pas mentionnés d'où une spécialisation des juifs puisque selon le Deutéronome, "*les chrétiens ne peuvent prêter à crédit*"... (NDLR - ????)

Mais il ne faut pas croire que seul les juifs prêtaient de l'argent :

Quand les chrétiens en prêtaient (banquiers lombards par exemple), il s'agissait de sommes très importantes !

En fait, les juifs occupent une place prépondérante dans le petit crédit, quelques florins ou quelques sacs de grains, à court terme, 3 à 6 mois seulement.

Donc la clientèle visée est essentiellement rurale (campagnes environnantes) ou modeste (petits artisans, paysans,..).

Quand il se produit une poussée de violence, elle met donc en avant les catégories les plus pauvres de la population et si les juifs sont la providence des temps difficiles, ils deviennent vite des boucs émissaires si le contexte est encore plus difficile.

En fait, cette activité n'est souvent pas le fait de spécialistes car tous prêtent à une plus ou moins grande échelle et sur la masse, arrivent à s'en sortir.

Pour ce qui est de leur fortune, elle dépend de leur activité économique dont on a une image grâce au cadastre des villes du bas du Rhône (**ARLES, TARASCON**) car les juifs y étaient assujettis à des impôts locaux.

Car même si en tant que citoyens de ces cités, ils étaient bénéficiaires d'une multitude de franchises municipales, ils payaient tout de même des taxes.

Quand les cadastres sont établis, on remarque des caractéristiques propres à leur fortune :

- ils n'ont pas de terres
- ils possèdent quelques vignes (à cause de leurs rituels)
- leur fortune est souvent constituée par des immeubles mais aussi par du numéraire (capital) et des marchandises (quand ces derniers sont estimés).

Pour ce qui est du volume de leur contribution fiscale, on sait qu'à ARLES en 1437 les juifs représentent 7 à 8 % de la population mais seulement 4,5 % de l'ensemble des fortunes imposables de la ville.

Cependant leur richesse en numéraire et en marchandises est très certainement sous-estimée.

On peut aussi utiliser un autre moyen d'estimation : la dot donnée aux filles au moment de leur mariage qui est théoriquement proportionnelle à la fortune du père.

En comparaison à des familles chrétiennes, ils donnent en moyenne : - moins que les juristes
- un petit peu moins que les marchands

- comme les notaires
- mais plus que les artisans.

3) Les relations entre les chrétiens et les juifs

Dans les statuts de la ville de **SALON** (fin du 13^{ème} siècle), il est dit qu'on ne doit pas persécuter les juifs en mémoire de la passion du Christ car ils sont les "*restes de JÉRUSALEM*"

SALON appartenait alors à la seigneurie de l'archevêque d'ARLES :
les juifs étant les témoins de la continuité de DIEU dans l'histoire, leur existence découle donc de leur aveuglement devant le Christ et ils peuvent donc toujours être convertis.

Tout cela justifie qu'on les protège.

La vision ecclésiastique unie aux traditions juridiques à la fin de l'Empire Romain vont leur procurer une vie protégée et des statuts religieux reconnus (mariage,...)

Ainsi du point de vue judiciaire, s'ils dépendent au civil du tribunal rabbinique, le tribunal public les jugera dans les affaires criminelles.

Il existe également des notaires rédigeant des actes de reconnaissance entre les deux parties car les juifs sont un groupe inclus à l'intérieur des pays chrétiens ayant ses propres lois et ses obligations rituelles reconnues.

Ce qui leur crée peu à peu un statut privilégié reconnu par des lois.

Mais ce statut possède aussi des points plus négatifs s'accroissant vers la fin du 13^{ème} siècle .
 Au départ, il existe un "*aveuglement*" des juifs par rapport à la chrétienté alors qu'il s'agit d'un peuple ayant toujours eu une existence errante et "*inférieure*".
 Mais courant 13^{ème}, l'idée que les juifs sont dans une situation de servitude émerge peu à peu .
 Ainsi le **Roi de FRANCE** les appelle "**Nos Juifs**" et les princes allemands, "**Les serviteurs du Trésor**" .

Les prédicateurs appliquent alors aux juifs l'idée de la Genèse: "**Chasser la servante et son fils**".

L'église est aussi très attentive à ce que les juifs soient maintenu dans un état d'infériorité :

- les chrétiens ne devront jamais faire appel à des médecins juifs
- les juifs ne pourront jamais exercer d'offices publics ni avoir des serviteurs chrétiens (car cette position de supériorité pourrait amener des conversions au judaïsme !)
- juifs et chrétiens ne voisineront en aucun cas car c'est un risque de prosélytisme...

Mais en arrière plan, l'église se rend compte de la différence du niveau de conscience religieuse entre celle des juifs, importante et où la connaissance personnelle des écritures est très développée, et celle des chrétiens, beaucoup plus faible.

On voit donc apparaître des recommandations de séparation des quartiers et de signes distinctifs comme une pièce de tissu ronde portée apparente sur le vêtement de couleur différente de celui ci (**rouelle**).

Cette réglementation sera reprise par les Comtes de **PROVENCE** dans des ordonnances - rouelle :

- interdiction de pratiquer aux médecins juifs
- séparation des habitats

On retrouvera cela dans le dernier texte du Comte de PROVENCE sur la ville de MARSEILLE où on trouve un article réclamant une redevance particulière sur les juifs ("les juifs nous appartiennent").

Mais c'est la seule mention de cette servitude.

Malgré toute ces dispositions, la situation change peu sur cette période :

Par contre, l'exclusion des offices publics est beaucoup plus appliquée car si au 12^{ème} siècle, il existe encore des administrateurs juifs, par la suite, ils disparaissent peu à peu (même s'il reste des perceptions de revenus jusqu'au 14^{ème} siècle) et il n'en existe plus de trace au 15^{ème} siècle.

Cependant ces mesures d'exclusions ne concernent qu'une partie des offices, les ordonnances royales n'étant pas entièrement appliquées, on assiste, jusqu'à un certain point, à une intégration des juifs dans la société provençale et dans les villes où ils résident, ils acquièrent le statut de citoyen même s'il est le plus souvent incomplet.

Vers 1380, cela se manifeste aux termes de la guerre de succession amenant l'installation de la deuxième maison d'Anjou, la Reine Jeanne faisant de Louis d'Anjou son héritier par adoption, par de nombreux traités de paix dont les juifs font partie.

Cette citoyenneté se manifeste aussi par la réception des juifs par acte de citadinage (*plus de la moitié de leur biens dans la ville, obligation d'y résider, fidélité à la ville,...*) d'où de nombreux privilèges sauf le gouvernement de la ville donc une citoyenneté incomplète...

Mais il existe également une forme d'intégration juridique car ils font appel aux notaires publics pour l'enregistrement de certains actes comme des actes commerciaux, des testaments ou des contrats de mariages tout en faisant tout de même référence à des actes hébraïques. Cependant du point de vue judiciaire, les registres des cours aussi bien civiles que criminelles font mention de causes qui pourraient passer devant le tribunal rabbinique.

Ainsi les sentences arbitrales rendues par des juifs peuvent être soit l'habillage du tribunal rabbinique soit le recours aux institutions chrétiennes.

D'un point de vue social, on observe aussi une tentative d'assimilation par :

- l'exercice du métier de courtier qui les obligent à s'immerger dans la société ambiante
- la possibilité aux archevêques d' "*excommunier*" les juifs d'une manière particulière en les séparant des chrétiens (ce qui nous est connu par des lettres type).

Cette dernière éventualité nous prouve bien que s'ils peuvent être séparé des chrétiens, les juifs étaient intégrés à eux à l'ordinaire.

La situation des juifs est beaucoup plu nuancée que semblent l'affirmer les ordonnances des comtes car s'il existe une intégration de fait impliquant une bonne harmonie avec les couches sociales supérieures à l'ordinaire, les relations avec les autres couches sociales, si elles sont bonnes en temps normal, se dégradent vite en temps de crise.

En fait, leur situation est à la fois privilégié et ordinairement paisible avec un changement en période de crise où l'agressivité des chrétiens prend le dessus :

vers 1348

- de manière plus limitée vers 1430 de **MANOSQUE** à **AIX**.

Dans ce dernier cas, le seul agitateur condamné à être pendu est emmené par une émeute à la cathédrale Saint SAUVEUR en vertu du droit d'asile ce qui provoque la vengeance d'artisans "*étrangers*" sur le quartier juif où eurent lieu des pillages jusqu'à ce que les syndicats interviennent !

Ce récit est corroboré par un registre de notaire et par écrit juif du 16^{ème} siècle, *La vallée des larmes*.

Cependant, la situation va se dégrader au dernier quart du 15^{ème} siècle car dans les procès verbaux des états de PROVENCE (assemblée réunie par le Comte pour obtenir des contributions "*volontaires*"), apparaissent des requêtes et des plaintes contre l'usure des juifs.

Tout ceci va provoquer des émeutes importantes dans différentes villes (**DIGNE** en 1475, **ARLES** en 1484, **MANOSQUE** en 1495,...), où deux groupes de

- les "immigrés", saisonniers le plus souvent, venant des **Alpes du Sud** et du **Piémont**.

D'où des pillages et des massacres qui ne seront arrêtés et réprimés que par l'intervention du gouvernement communal.

Un des élément d'explication du passage à l'expulsion est l'inquiétude des autorités communales. Ainsi les juifs sont bannis d'**ARLES** en 1493 et de **TARASCON** en 1496 par des ordonnances d'expulsion pour cause de "**désordres**" dues à une volonté de rétablir l'ordre par l'élimination des victimes !!!!!

Le sommet de cette situation sera l'édit de **CHARLES VIII** de 1498 ordonnant le bannissement s'appliquant à l'ensemble du Comté mais qui ne fut pas appliqué.

LOUIS XII prendra la même ordonnance en 1500, la suspendra puis la reprendra à nouveau en précisant que seuls les juifs se convertissant pourront rester en **PROVENCE** (*les néophytes*) donc ils vont partir dans les **états du Pape**.

Cette expulsion s'explique par le contexte général d'une grande vague d'expulsions dans l'ensemble du **Bassin Méditerranéen** : **ESPAGNE** et pays sous la dépendance de l'**ARAGON** en 1492 et **PORTUGAL** en 1493 .

Mais la **PROVENCE** depuis 1480 appartient alors à la **FRANCE** où il n'y a plus de juifs depuis 1392....

D'un point de vue local, il y a un changement d'attitude des gouvernements urbains car à cause des troubles, ils voient alors plus d'inconvénients que d'avantages à la présence des juifs d'où une baisse du poids économique et un amenuisement des communautés juives dont les membres avaient fuis bien avant vers le **Comtat Venaissin** pour échapper à la fiscalité comtale devenue trop lourde.

Le rôle économique des juifs ne va plus apparaître comme indispensable alors.

Par Aschkel - Publié dans : [HISTOIRE DU PEUPLE JUIF](#) - Communauté : [L'Equipe J.A.G - TOP NEWS -](#)